

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

NOTE EXPLICATIVE

Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** définit les objectifs que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est fixé pour réduire les déchets. Il détaille également les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) s'est réunie le 11 juin 2019 pour une présentation du projet de programme d'actions et a émis un avis favorable.

Conformément à l'article R. 541-41-24 du décret du 10 juin 2015, le projet de PLPDMA doit être mis à la disposition du public, dans les conditions prévues pour la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement (article L120-1 du code de l'environnement).

Chaque citoyen du territoire est invité à consulter le programme et à donner son avis.

Le projet du PLPDMA sera mis à disposition du public du **lundi 17 juin au vendredi 2 août 2019 inclus**, pour les habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Les avis ou commentaires seront à transmettre à la Direction Maitrise d'Ouvrage et Cadre de Vie de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin directement, par voie électronique : strioux@agglo-lenslievin.fr ou par voie postale : **Direction Maitrise d'Ouvrage et Cadre de Vie – Prévention des Déchets / Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin / 21 rue Marcel Sembat 62300 LENS**, en indiquant comme objet : « Consultation publique du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ». Le dossier sera également disponible en version papier, au siège administratif, aux horaires suivants du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.